



## Usurpation identite et vole

Par **LaloulouM**, le **22/05/2018** à **17:24**

Bonjour..

Je viens vers vous pour des renseignements et savoir ce que je risque svp.. sans jugement svp..

Ayant des problèmes financiers je me suis vue contraire de faire un virement de 7000e du compte de mon employeur a un bénéficiaire pour payer une dette. J'ai également voler sa cb et retiré 1500e en liquide. J'ai également imiter sa signature sur un chèque que, je ne pense pas sera encaissé mais au cas où un chèque de 12000e.

Depuis hier je ne suis pas répartie a mon travail par honte par culpabilité. Aujourd'hui mon employeur a tout découvert. Elle a fait opposition sur sa cb et à demandé qui été le bénéficiaire du montant de 7000e. La banque a répondu leur dire dès qu'elle aura l'information.

Depuis mon travail m'appelle et me laisse des msg auxquels je ne réponds pas car tous sont au courant.

Je souhaite savoir ce que je risque svp. Je n'ai jamais eu de problème avec la justice je n'ai pas de casier j'étais jusqu'à présent normale.

Je pense que mon employeur va remonter au bénéficiaire, que va t il se passer pour celui qui a encaissé l'argent ? Peuy il se retourner contre moi également ?

Mon employeur va sûrement porter plainte quesque je risque svp exactement ? De la prison ferme ou du sursis ou des travaux d'intérêt général une amende le remboursement de la somme volée ?

Par ailleurs je souhaite savoir si je ne réponde plus et ne me présente plus à mon travail que va t il se passer ? Est ce un abandon de poste donc licenciement et je vais percevoir mon solde de tout compte ?

Je précise que je suis secrétaire en cabinet d'avocat en CDI.

Merci de vos réponses..